

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET  
Séance du 15 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 novembre à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14 (Démission de T. MOREL)
MEMBRES PRESENTS :	12
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, C. DUTEIL, M-H. FINET, T. GALLE, V. PIQUET, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : L. LEMARCHAND a donné pouvoir à Y. PICARD  
C. WEISS a donné pouvoir à A. PINÇON

Secrétaire de séance : T. ANFRAY

Date de convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2023

Date de publication : 20 novembre 2023

**N°23-11-15/03**

Rapporteur Monsieur le Maire

**URBANISME / ILOT DU TRONCHAY / APPROBATION DU  
COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ ET DU BILAN  
FINANCIER ACTUALISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Par délibération en date du 9 septembre 2020, le Conseil Municipal a désigné la SPLA TERRITOIRES PUBLICS en qualité de concédant à la réalisation du lotissement Ilot du Tronchay sur la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt.

Par délibération en date du 30 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la concession d'aménagement (4 ans) passée avec TERRITOIRES PUBLICS relative à la réalisation du lotissement Ilot du Tronchay.

Cette concession d'aménagement prévoit à l'article 21, la fourniture à la Commune de Saint-Sulpice-la-Forêt par l'aménageur d'un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C.).

Par arrêté en date du 12 décembre 2022, TERRITOIRES PUBLICS a obtenu le permis d'aménager pour le lotissement Ilot du Tronchay délimitant 9 lots individuels.

**Monsieur le Maire** présente le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité et le Bilan Financier actualisé au 31/12/2022 relatifs au projet de lotissement Ilot du Tronchay et rappelle quelques points à retenir sur l'exercice 2022 et les perspectives sur 2023 :

- Lors des études du permis d'aménager, il a été décidé d'inclure 296 m<sup>2</sup> supplémentaires sur la parcelle AB649 et une haie située en limite nord de cette parcelle (soit 54 m<sup>2</sup> dont la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt reste propriétaire).
- La superficie totale à acquérir auprès de la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt par Territoires Publics est donc de 3 956 m<sup>2</sup>
- Un budget de 30 000 € HT a été alloué à la réalisation d'un bâtiment avec des murs en terre servant d'abris avec une assise, d'un espace pour les bacs poubelles, et intégrant les boîtes aux lettres. Arrêté au 31/12/2022 une nouvelle ligne au bilan est intégrée pour ce poste.
- La reprise d'étude du permis d'aménager pour se mettre en conformité avec les nouvelles exigences du service assainissement de Rennes Métropole.

Le rapporteur détaille les postes financiers et leurs évolutions respectives arrêtés au 31/12/2022 et les perspectives sur 2023.

#### **Etudes**

Au 31/12/2022, il a été réglé 20 529 € HT dont 5 784 € HT, notamment la rémunération forfaitaire de 5 260 € HT de Territoires Publics pour l'obtention du permis d'aménager.

Il reste à régler 26 483 € HT pour les honoraires de la réalisation du cahier de prescriptions et les avis sur les permis de construire.

Le montant du bilan prévisionnel pour la concession d'aménagement s'élevait à 47 022 € HT au 31/12/2022. Ce poste est en hausse de 11 022 € HT du fait des études urbaines.

En 2023, 11 860 € HT sont prévus pour les dépenses d'études urbaines et les frais de géomètre pour l'édition des plans de vente.

#### **Acquisitions foncières**

Concernant les acquisitions foncières de Territoires Publics auprès de la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt, il reste à régler 102 856 € HT au 31/12/2022. Ce poste est en hausse par rapport au bilan prévisionnel de la concession d'aménagement du fait de surfaces supplémentaires à acquérir.

#### **Travaux VRD et espaces verts**

Arrêté au 31/12/2022 à 243 371 € HT, ce poste est en hausse de 48 371 € HT par rapport au bilan prévisionnel du fait des exigences du service assainissement de Rennes Métropole et de la hausse du coût des matières premières.

#### **Honoraires Techniques**

Au 31/12/2022, il a été réglé 9 746 € HT et il reste à régler 31 480 € HT.

Arrêté au 31/12/2022 à 41 226 € HT, ce poste est en augmentation de 21 226 € HT par rapport au précédent bilan.

#### **Rémunération Territoires Publics**

Au 31/12/2022 il a été réglé 1 264 € HT et il reste à régler 58 438 € HT soit un total de 59 702 € HT. Ce poste est en hausse de 13 702 € HT du fait de l'évolution des dépenses et des recettes du bilan.

**Participation aux équipements publics communaux**

Le bilan prévisionnel de la concession prévoyait une réserve de 76000€ HT.  
Les évolutions du bilan arrêté au 31/2/2022 permettrait d'augmenter à hauteur de 89 000€.  
Le versement de cette participation interviendra à la fin de l'opération

**Garantie financière d'achèvement des travaux**

Arrêté au 31/12/2022 à 2 800 € HT, ce poste est en hausse de 800 € HT du fait de l'augmentation du poste des travaux.

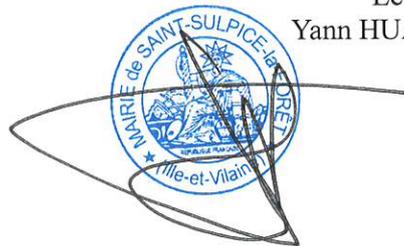
Le rapporteur apporte ensuite des précisions sur la commercialisation du lotissement Ilot du Tronchay et le financement à court terme de l'opération.

- La signature des compromis des 9 lots est prévue pour 2023.
- En 2020, le bilan prévisionnel de la concession d'aménagement prévoyait un niveau de charges foncières de 170 € HT/m<sup>2</sup>. En cohérence avec le marché des terrains à bâtir libres de constructeur et l'évolution du prix des matières premières, le prix au m<sup>2</sup> est désormais estimé à 190 € HT.
- Les prévisions de recettes et de dépenses relatives à la réalisation du lotissement Ilot du Tronchay estiment un besoin ponctuel de trésorerie en 2023. Les besoins de trésorerie seront financés par un découvert court terme porté par l'acquéreur.

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

↳ Approuve le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C.) et le Bilan Financier actualisé au 31/12/2022 qui lui ont été préalablement transmis pour la réalisation du lotissement Ilot du Tronchay sur la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt.

Pour extrait certifié  
Conforme au Registre,  
Le Maire,  
Yann HUAUMÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET  
Séance du 15 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 novembre à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14 (Démission de T. MOREL)
MEMBRES PRESENTS :	12
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, C. DUTEIL, M-H. FINET, T. GALLE, V. PIQUET, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : L. LEMARCHAND a donné pouvoir à Y. PICARD  
C. WEISS a donné pouvoir à A. PINÇON

Secrétaire de séance : T. ANFRAY

Date de convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2023

Date de publication : 20 novembre 2023

**N°23-11-15/04**

Rapporteur Mme Annaïg Pinçon

**URBANISME / CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ILOT DU  
TRONCHAY AVEC LA SPLA TERRITOIRES PUBLICS /  
AVENANT N°1**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt a approuvé la concession d'aménagement avec Territoires Publics relative à la réalisation de l'Ilot du Tronchay par délibération du Conseil Municipal n°20-09-09/02 du 9 septembre 2020.

Il convient de rappeler que le projet de l'Ilot du Tronchay prévoit la réalisation de 9 logements individuels. Il prévoit également la création d'une voie de desserte interne comprenant une aire de retournement et quatre places de stationnements.

Le présent avenant a ainsi pour objet la prolongation de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- ↳ Accepte la prolongation de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2026.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la concession d'aménagement.

Pour extrait certifié  
Conforme au Registre,  
Le Maire,  
Yann HUAUMÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET  
Séance du 15 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 novembre à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 14 (Démission de T. MOREL)  
MEMBRES PRESENTS : 12  
MEMBRES VOTANTS : 14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, C. DUTEIL, M-H. FINET, T. GALLE, V. PIQUET, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : L. LEMARCHAND a donné pouvoir à Y. PICARD  
C. WEISS a donné pouvoir à A. PINÇON

Secrétaire de séance : T. ANFRAY

Date de convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2023

Date de publication : 20 novembre 2023

**N°23-11-15/05**

Rapporteur Madame Annaïg Pinçon

**URBANISME / CIMETIÈRE / AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE  
ET SES ABORDS / VALIDATION MAITRISE D'ŒUVRE**

Par délibération du 25 janvier 2023, le conseil municipal avait validé une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cimetière.

Cette étude comprenait :

- L'assistance au Maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux
- Visa document entreprise VRD
- Assistance en phase DET (Direction de l'Exécution des Travaux)
- Ordonnancement, Pilotage et coordination (OPC)
- Assistance en phase AOR (Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des Opérations de Réception)

Il avait été proposé de retenir l'offre de la Société Abeil et Folk Paysages pour un montant de 27 800 € H.T. dont la répartition était la suivante :

- Abeil : 18 300 € HT soit 21 960 € TTC
- Folk paysages : 9 500 € HT soit 11 400 € TTC

Pour rappel, une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été acceptée pour un montant de 40 000 € ainsi qu'une subvention du fond de concours de Rennes Métropole pour un montant de 90 000 €.

Une demande de subvention « Fond vert » avait été sollicitée en parallèle. Elle s'élève à la somme de 94 075€

Lors du dépôt du permis de construire, il a été demandé la réalisation d'une notice hydraulique et de prévoir une enveloppe pour des travaux de gestion des eaux pluviales.

Ces travaux étant couteux, il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de revoir des travaux à la baisse sur l'aménagement du cimetière et de revoir avec eux leurs honoraires intégrant la notice hydraulique et la facturation de l'avant-projet.

La nouvelle proposition incluant l'avant-projet et la notice hydraulique s'élève donc à

- Abeil : 23 300 € HT soit 27 960€ TTC
- Folk paysages : 10 975 € HT soit 13 170€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

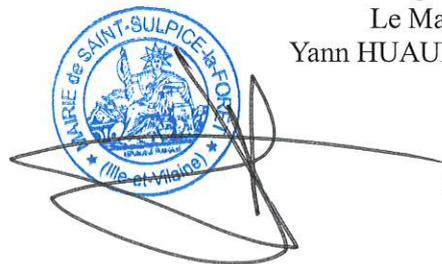
↳ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cimetière avec la sté Abeil et Folk paysages pour un montant total de 34 275 € HT soit 41 130 € TTC suivant la répartition ci-dessus et les missions citées ci-dessus.

↳ Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Cette délibération remplace celle du 25 janvier 2023.

Pour extrait certifié  
Conforme au Registre,  
Le Maire,  
Yann HUAUMÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET  
Séance du 15 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 novembre à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14 (Démission de T. MOREL)
MEMBRES PRESENTS :	12
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, C. DUTEIL, M-H. FINET, T. GALLE, V. PIQUET, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : L. LEMARCHAND a donné pouvoir à Y. PICARD  
C. WEISS a donné pouvoir à A. PINÇON

Secrétaire de séance : T. ANFRAY

Date de convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2023

Date de publication : 20 novembre 2023

**N°23-11-15/06**

Rapporteur Monsieur le Maire

**LOCAL 1 RUE CAMILLE CLAUDEL / VENTE DU LOCAL /  
DÉLIBÉRATION**

Présentation Monsieur le Maire.

Par délibération du 7 avril 2021, le Conseil Municipal avait :

- Emis un avis favorable à la vente de la Salle du Landrot, cadastrée section AB numéro 5791 située 1 rue Camille Claudel de la résidence Louise de Penancoët.
  
- Autorisé Monsieur le Maire à procéder à un mandat exclusif de vente auprès de Madame Valérie TANGUY, Conseillère immobilière chez IAD France à Gahard.

Un avis de valeur a été rédigé par Madame Tanguy.

Au vu de cet avis, il est proposé de vendre le bien à 55 000 € frais d'agence compris soit 50 000€ net vendeur et 5000 € d'honoraires à charge du vendeur qui seront versés à IAD France.

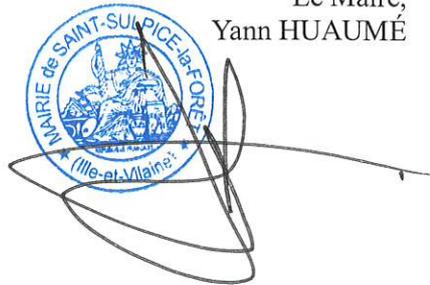
Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

Commune de Saint Sulpice la Forêt  
Séance du 15 novembre 2023

↳ Valide le prix de vente de l'appartement, 1 rue Camille Claudel. Cadastéré AB 5791 à 55 000 € frais d'agence compris soit 50 000 € net vendeur et 5000€ d'honoraires à charge du vendeur qui seront versés à IAD France.

↳ Autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente auprès de Maître Loret notaire à Saint Aubin d'Aubigné.

Pour extrait certifié  
Conforme au Registre,  
Le Maire,  
Yann HUAUMÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET  
Séance du 15 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 novembre à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14 (Démission de T. MOREL)
MEMBRES PRESENTS :	12
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, C. DUTEIL, M-H. FINET, T. GALLE, V. PIQUET, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : L. LEMARCHAND a donné pouvoir à Y. PICARD  
C. WEISS a donné pouvoir à A. PINÇON

Secrétaire de séance : T. ANFRAY

Date de convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2023

Date de publication : 20 novembre 2023

**N°23-11-15/07**

Rapporteur Monsieur Thierry Galle

**FINANCES / AUTORISATION SPÉCIALE DE CRÉDITS /  
DÉLIBÉRATION**

La commune a eu recours à un prêt relais FCTVA- subvention pour financer les travaux de l'espace éducatif.

Ce prêt à taux variable d'un montant de 900 000 € a été remboursé partiellement cet été pour un montant de 500 000 €.

Il reste encore 400 000 € à rembourser. Dans l'attente de recevoir les subventions cette somme sera remboursée en 2024.

Les intérêts ont été calculés sur la base des taux connus lors de la préparation du budget primitif.

Au vu de l'augmentation des taux et du retard dans le remboursement du capital ; il est nécessaire d'abonder le chapitre 66 « charges financières » pour le règlement des intérêts de ce prêt relais.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

↳ Accepte l'Autorisation Spéciale de crédits n°5 suivante :

Désignation	Dépenses		Recettès	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0 €	6 000.00 €	0 €	0 €
<b>Total D 66 : Charges financières</b>	<b>0 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	0 €	0 €	0 €	6 000.00 €
<b>Total R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 000.00 €</b>		<b>6 000.00 €</b>

Pour extrait certifié  
Conforme au Registre,  
Le Maire,  
Yann HUAUMÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET  
Séance du 15 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 novembre à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14 (Démission de T. MOREL)
MEMBRES PRESENTS :	12
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, C. DUTEIL, M-H. FINET, T. GALLE, V. PIQUET, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : L. LEMARCHAND a donné pouvoir à Y. PICARD  
C. WEISS a donné pouvoir à A. PINÇON

Secrétaire de séance : T. ANFRAY

Date de convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2023

Date de publication : 20 novembre 2023

**N°23-11-15/08**

Rapporteur Monsieur le Maire

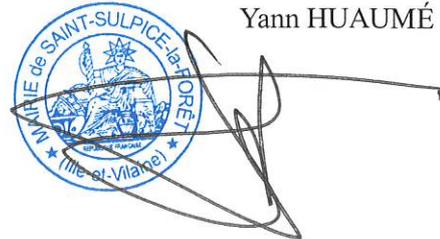
**DÉLÉGATION DU MAIRE**

- Acceptation de l'Autorisation Spéciale de Crédits n°4 pour reventiler les sommes dans les bons articles au chapitre 012 du Budget Primitif 2023. Le montant du chapitre 012 reste inchangé.
- Acceptation du devis garage EVEN pour un montant de 1 582.85 € T.T.C (Entretien du Renault Kangoo)
- Acceptation du devis ASSIST INFONE pour un montant de 1 999.85 € T.T.C. (Portables HP école)
- Acceptation du devis GT Traiteur pour un montant de 900.00 € T.T.C. (Cocktail inauguration de l'espace éducatif)
- Acceptation du devis LANDELEC pour un montant de 380.52 € T.T.C. (Alimentation sèche-mains et recâblage – espace culturel)
- Acceptation du devis PELÉ relatif à une plus-value pour un montant de 504.16 € T.T.C. (Fourniture de clefs supplémentaires – espace éducatif)
- Acceptation du devis PELÉ relatif à une plus-value pour un montant de 1 203.85 € T.T.C. (Cylindres sur organigramme – espace culturel)
- Acceptation du devis EUROVIA relatif à une plus-value pour un montant de 1 792.46 € T.T.C. (Travaux complémentaires parking – chemin piéton)
- Acceptation du devis NET EXPERT pour un montant de 1 224.00 € T.T.C. (Remise en état après travaux – espace culturel)
- Acceptation du devis RETE relatif à une plus-value pour un montant de 684.00 € T.T.C. (Reprise des encadrements des fenêtres façade ouest – extension école)
- Acceptation du devis LANDELEC pour un montant de 5 105.66 € T.T.C. (Modification des câbles d'alimentation – élémentaire-maternelle)

Commune de Saint Sulpice la Forêt  
Séance du 15 novembre 2023

- Acceptation du devis NET EXPERT pour un montant de 1 020.00 € T.T.C. (Métallisation des sols – espace culturel)
- Acceptation du devis MENUISERIE COLAS pour un montant de 352.08 € T.T.C. (Remise en état béquillage porte extérieure – espace culturel)
- Acceptation du devis MENUISERIE COLAS pour un montant de 274.56 € T.T.C. (Reprise de l'étanchéité de la porte 2 vantaux – espace culturel)
- Acceptation du devis MENUISERIE COLAS pour un montant de 714.66 € T.T.C. (Fourniture et pose anti-pince doigts - couloir extension école)

Pour extrait certifié  
Conforme au Registre,  
Le Maire,  
Yann HUAUMÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET  
Séance du 15 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 novembre à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14 (Démission de T. MOREL)
MEMBRES PRESENTS :	12
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, C. DUTEIL, M-H. FINET, T. GALLE, V. PIQUET, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : L. LEMARCHAND a donné pouvoir à Y. PICARD  
C. WEISS a donné pouvoir à A. PINÇON

Secrétaire de séance : T. ANFRAY

Date de convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2023

Date de publication : 20 novembre 2023

**N°23-11-15/09**

Rapporteur Monsieur le Maire

**RENNES MÉTROPOLE / RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE  
GESTION DES DÉCHETS / INFORMATION**

Présentation par Monsieur le Maire.

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités qui exige, dans un souci de transparence administrative, que soit réalisé un rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale, il est demandé au Maire des communes membres de Rennes Métropole de communiquer ce rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2022 en séance publique lors d'un Conseil Municipal.

↳ Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2022.

Pour extrait certifié  
Conforme au Registre,  
Le Maire,  
Yann HUAUMÉ

